

LAMY CLERMONT FERRAND

52 av. Julien
63038 CLERMONT FERRAND Cedex 1
Tél. 04 73 91 52 38 - Fax 04 73 92 01 42
www.lamy.net

RESIDENCE MARIVAUX GRAND PARC

*19 à 23 bis rue Marivaux
18 rue des Neufs Soleils
63000 Clermont-Ferrand*

REUNION DU 2 FEVRIER 2011

PRESENTS : M.LAVET, M..ASTIER, M.VINCENT, Mme LEFORT, Mme JAMET, M.MICHON,
M.GENESTE,

EXCUSES: M.SOUBEN, M.BOULLOT, Mme THEVENOT

SYNDIC : M.KAIS

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT COMMUNS

- Entretien des espaces verts pour l'année 2011 : Il est décidé de confier cet entretien à l'entreprise MALHERBE. Le conseil Syndical demande au syndic de préciser et de détailler les prestations à prévoir dans le bon de commande.
- Entretien Ménage et gestion des containers : il est décidé de reconduire le contrat avec la société GIRAUD NETT, ainsi que la prestation du nettoyage mécanisé des aires de circulation des garages 2 fois par an.
Il est également décidé de prévoir une visite par mois des circulations des garages en vue du remplacement des néons grillés.
Le nettoyage des plinthes devra être prévu au contrat.
Après échange de vue et discussion, il est décidé que les membres du Conseil Syndical, dans chaque bâtiment, feraient un audit une fois par trimestre en vue de recenser si des travaux d'entretien doivent être réalisés dans leur bâtiment respectif.
- Entretien des portails et portes de garages automatiques : il est décidé de confier cette prestation à la société THYSSENKRUPP.
Un contrat « minimum » d'une durée d'une année sera souscrit. Une étude de sécurité devra impérativement être réalisée au changement de prestataire.
- Entretien des VMC et des chaudières individuelles gaz : il est décidé de renouveler le contrat avec la société SVELYS, chacun trouvera, ci-joint, une copie des prestations prévues au contrat.
Le syndic relancera la société SVELYS pour obtenir une réponse, en ce qui concerne le problème d'eaux pluviales dans les blocs des extracteurs en toiture terrasse.
- Entretien des organes de sécurité incendie ; il est décidé de renouveler le contrat avec la société DESAUTEL qui donne tout à fait satisfaction.

- Entretien du disjoncteur : il est décidé de sursoir à cette prestation avec la société APAVE en raison de la procédure en cours. Dès qu'une décision définitive concernant la conformité de ce disjoncteur sera effective, il sera décidé de reconduire le contrat avec le bureau d'études APAVE.

Fait à Clermont-Ferrand le 15 Février 2011,

LE SYNDIC

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes, positioned below the text 'LE SYNDIC'.